



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1359**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-12794- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE 2010 - SIGNATURE CONVENTIONS ET AVENANTS.**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, M. Jacques GARCON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



11.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010 - SIGNATURE CONVENTIONS ET AVENANTS. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la campagne 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence, vous avez déjà soutenu et examiné favorablement près de 110 projets structurants et innovants portés par un tissu associatif dynamique et impliqué dans des domaines majeurs et aussi complexes que sont l'Insertion Sociale et Professionnelle, la Réussite Educative, la Prévention de la Délinquance, la Santé, le Cadre de Vie et la participation des habitants.

Afin de poursuivre et amplifier notre partenariat avec ces acteurs associatifs de proximité et ainsi répondre aux besoins des habitants des territoires prioritaires, je vous propose de compléter ces programmations qualitatives en soutenant quinze projets supplémentaires libellés dans le tableau annexé.

Ce soutien complémentaire a pour objectif de favoriser la réussite de projets structurants en cours de réalisation, d'expérimenter de nouvelles actions mais aussi de promouvoir le lien social à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il s'agit tout particulièrement d'un soutien aux projets des associations telles que :

- Pays d'Aix Associations qui souhaite accompagner et conseiller les administrateurs bénévoles des associations partenaires du CUCS en leur proposant différents modules de formation leur permettant de développer de manière qualitative leur projet associatif.

- Unis-cité qui met actuellement en oeuvre le Service Civique Volontaire sur la Ville d'Aix-en-Provence et qui grâce à cet abondement supplémentaire recrutera 30 jeunes volontaires et favorisera l'émergence de près de 24 projets citoyens avec l'appui de nombreuses associations du territoire et des services de la Ville ;
- L'Alliance Sportive du Nord Aix (ASNA) qui multipliera les animations sportives de proximité en utilisant et valorisant en particulier les micro-sites sportifs nouvellement construits sur les quartiers de Corsy, Beisson, et à proximité du Calendal (*complexe Coulange*) ;
- L'Association " 3A " qui mettra en place de nouveaux cours et initiations sportives en direction d'un public féminin fréquentant les structures de proximité des différents territoires prioritaires.
- L'Association " Lis Relie " qui a pour objectif de sensibiliser à la lecture dès le plus jeune âge et pourra par cette subvention complémentaire développer des actions hors les murs (*lecture dans les parcs en particulier au théâtre de Verdure et au parc St-Mitre en associant parents et enfants*) ;

Je vous propose également de soutenir des projets portés par des structures sociales reconnues telles que l'AITE ou l'ALPA qui souhaitent répondre efficacement aux difficultés quotidiennes rencontrées par des personnes défavorisées en matière par exemple de logement ou d'accès aux droits mais aussi les actions portées par nos structures de proximité qui organiseront, à l'échelle de l'ensemble des territoires prioritaires, de multiples animations festives de fin d'année favorisant le lien social, la rencontre intergénérationnelle comme par exemple les initiatives du Centre Social et Culturel la Provence, du Centre social les Amandiers (*manifestation de trois jours au mois de décembre*), de l'Association de Gestion du Centre Albert Camus, de l'Association Socio Educative Alphonse Daudet, du Club des Anciens de Beisson et de l'Association Eve lève toi qui, grâce à l'aide de Pays d'Aix Habitat, bénéficiera prochainement de locaux sur la Campagne Nègre.

Ces propositions qui permettent de construire les grandes lignes du CUCS 2011 feront l'objet d'une évaluation très précise.

Ces propositions ont été validées le 05 octobre 2010.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions listées, ci-après ;
- **DIRE** que la dépense globale de 37 100 euros (trente sept mille cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n° 928 24 6574 1739 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** les Conventions et Avenants joints au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document afférent.

2010.1359 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010 - SIGNATURE CONVENTIONS ET AVENANTS.

Présents et représentés	: 49
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ, Mme Françoise TERME

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TABLEAU 4ème PROGRAMMATION CUCS 2010

OPERATEUR	ACTION	Subvention attribuée en (euros)			Proposition 2010 (euros)	Total 2010 (euros)
		2008	2009	2010		
ADIS (Centre socio culturel les amandiers)	Fête et animation dans la rue : Projet collectif d'animation festive et de lien social sur le Jas de Bouffan	0	0	1000	5 000	6 000
PAYS D'AIX ASSOCIATION	Formation auprès des associations des territoires prioritaires	0	0	0	1 500	1 500
Centre sportif et culturel des Hippocampes	Sport rencontre lien social	2500	2500	1000	1 500	2 500
Lis Relie	Lire dans les parcs II	0	0	1 300	700	2 000
3A	Sport au féminin	1500	2200	1600	1000	2 600
Corsy club	Action lien social : sport rencontre	1000	1000	1500	500	2 000
Unis cité	Service civique volontaire 2010-2011	0	0	9000	9 000	18 000
ASNA	Actions sportives de proximité :Animation des nouveaux plateaux sportifs de Corsy et Beisson	0	0	4 000	3 500	7 500
C.S. La Provence	Arts Cultures et Festes : Projet collectif d'animation, fêtes de fin d'année Encagnane	0	0	1 500	1 500	3 000
ASEAD	Mobilisons notre territoire : Projet collectif d'animation, fêtes de fin d'année Pinette-Beauregard	0	0	1 000	1 000	2 000
A. CAMUS	Fête du lien et de la mixité : Projet collectif d'animation, fêtes de fin d'année Encagnane	0	0	1 500	1 000	2 500
Eve lève toi	Sensibilisation des femmes, personnes âgées et enfants : Projet collectif d'animation, fêtes de fin d'année Beisson et aide à l'installation des nouveaux locaux	0	0	4 000	1 000	5 000
A.I.T.E.	Accès au droit aux personnes d'origine étrangère	0	0	0	4 000	4 000
ALPA	Maintien au logement des personnes défavorisées	9000	9000	4000	5 300	9 300
Club des Anciens de la Cité Beisson	Fête de fin d'année lien intergénérationnel	0	0	0	600	600
TOTAL	Ligne budgétaire n°928 24 6574 1739				37100	68500

**Avenant n°6 au Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et
le centre social Les Amandiers**

ENTRE

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du
Ci-après dénommée « la Ville »**

ET

**Le centre social et culturel ADIS Les Amandiers, représentée par sa présidente
8, Allée des Amandiers
B.P 515
13091 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2
Ci-après dénommé « Le centre social »**

ARTICLE 1 :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération 2009.1347 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **49 054** Euros et ses modalités de versement, et une subvention pour l'action Jeunes de **7 370** Euros.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de l'accompagnement scolaire, la Ville a versé la somme de **21 500** Euros.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville versera une subvention complémentaire de cinq mille euros (5 000€) pour le projet « Fêtes et animations dans la rue ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **82 924** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**AVENANT 4 à la Convention d'Objectifs passée le 6 mars 2006 entre
la Ville d'Aix en Provence et l'Association « Pays d'Aix Associations »**

ENTRE

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire Madame Maryse JOISSAINS-MASINI
ou par Monsieur Gérard BRAMOULLE, Adjoint Délégué au Financement de la Vie Associative,
agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2009,

ET

L'Association « Pays d'Aix Associations », représentée par son président, dont le siège social est situé au
L igourès, Place Romée de Villeneuve, représentée par Monsieur Gérard PELISSIE, en
qualité de Président,

ARTICLE 1 :

la Ville octroie une subvention annuelle de fonctionnement à Pays d'Aix Association pour réaliser les missions qui lui sont confiées, ainsi qu'à une aide complémentaire afférente aux charges, fixée à 147 000 € pour l'exercice 2010.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre spécifique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a versé une subvention de quatre milles cinq cent euros (4 500€) pour le projet « **Fonds de participation des habitants** ».

ARTICLE 3 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville versera une subvention de mille cinq cent euros (1 500€) pour le projet « formation administrative et financière pour les associations des territoires prioritaires ».

L'ensemble des aides financières versées par la Ville s'élève donc à 153 000 € pour l'année 2010.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**Avenant n°7 au Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et
le centre social La Provence**

ENTRE

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du
Ci-après dénommée « la Ville »**

ET

**Le centre social et culturel La Provence, représentée par sa présidente
Avenue Maréchal Juin
13090 Aix en Provence
Ci-après dénommé « Le centre social »**

ARTICLE 1 :

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090). Celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération 2009.1347 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **49 054** Euros et ses modalités de versement, et une subvention pour l'action Jeunes de **7 370** Euros.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de l'accompagnement à la scolarité, la Ville a versé la somme de **21 600** Euros.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville versera une subvention complémentaire de mille cinq cent euros (1 500€) pour le projet « Arts, culture et Festes ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **79 524** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**Avenant n°5 au Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et
l'Association Socioéducative Alphonse Daudet**

ENTRE

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et à l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du
Ci-après dénommée « la Ville »**

ET

**L'Association socioéducative Alphonse Daudet (ASEAD), représentée par sa présidente
2 avenue de Beauregard
13100 AIX-EN-PROVENCE
Ci-après dénommée « Association »**

Article premier :

Une convention triennale de partenariat (2010-2012) a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 décembre 2009. celle-ci définit les missions générales confiées par la Ville à cet équipement de proximité et a fixé par délibération 2009.1348 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **28 000** Euros et ses modalités de versement.

Article deuxième :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de l'accompagnement à la scolarité, la Ville a versé la somme de **26 500** Euros.

Article troisième :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville versera une subvention complémentaire de mille euros pour le projet « Mobilisons notre territoire ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **55 500** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente

**Avenant n°4 au Convention de Partenariat entre la Ville d'Aix en Provence et
l'Association de gestion du centre Albert Camus**

ENTRE

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et à l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du
Ci-après dénommée « la Ville »**

ET

**L'Association de gestion du centre Albert Camus, représentée par son président
Cité Corsy Bât 1. rue des vignes
13100 AIX-EN-PROVENCE
Ci-après dénommée « Association »**

ARTICLE 1 :

Une convention triennale de partenariat (2010-2012) a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 décembre 2009. Celle-ci définit les missions générales confiées par la Ville à cet équipement de proximité et a fixé par délibération 2009.1348 le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **28 000** Euros et ses modalités de versement.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de l'accompagnement scolaire, la Ville a versé la somme de **17 500** Euros.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville versera une subvention complémentaire de mille euros (1 000€) pour le projet collectif « Fêtes du lien et de la mixité ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à **46 500** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
Le Président

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE
ET
l'Association Logement Pays d'Aix (ALPA)**

Entre

La ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou Madame l'Adjoint Délégué à la Politique de la Ville habilitées aux fins des présentes, par Délibération du Conseil Municipal n°2010.87 en date du 15 novembre 2010

Et

L'Association pour le Logement du Pays d'Aix (ALPA), représentée par la Présidente dont le siège social est sis : 2 rue Albert Baudoin 13090 Aix en Provence

ARTICLE 1 :

Afin de continuer à soutenir une politique d'accès et de maintien dans le logement auprès des personnes en difficultés la ville a renouvelé son partenariat actif avec l'ALPA par une convention triennale approuvée par DCM en date du 01/02/2010 avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

Le montant annuel de cette subvention a été fixé à 20 000 euros (50 % versé au premier semestre , le solde versé au cours du deuxième semestre) .

ARTICLE 2 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville a versé une subvention de 4000 € pour le projet « faciliter le maintien dans le logement » et a formalisé une convention d'objectifs validée lors du conseil municipal du 17 mai 2010 (DCM 2010. 513).

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville s'engage par cet avenant à attribuer une subvention complémentaire de cinq mille trois cent euros (5 300 €) pour favoriser la réussite de ce projet.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élève à 29 300 euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
Le Président



**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs entre
la Ville d'Aix en Provence et l'Association ADIS Les Amandiers**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « La Ville »

Et,

L'association : ADIS "centre social Les Amandiers"
Située : Allée des Amandiers BP 515 13091 Aix en Provence Cedex 2
Ci -après dénommée « L'Association »

ARTICLE 1 :

Une convention d'objectifs a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 12 avril 2010 concernant le projet intitulé : Fêtes et animations dans la rue.
Cette convention définit des objectifs concernés ainsi que la mise en œuvre d'une programmation prédéfinie.

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment, une subvention initiale de 1 000 euros, pour la réalisation des objectifs suivants :

- Développer des événements pérennes qui favorisent la rencontre et l'échange entre habitants
- Rendre l'habitant acteur du projet et de la vie de son quartier

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en œuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Organisation de plusieurs animations socio culturelles tout au long de l'année

Les partenaires: associations de quartiers, acteurs de territoire

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du CUCS 2010, la Ville versera la somme de 5 000 euros en complément de la subvention initiale pour :

- l'organisation d'un projet collectif d'animations festives sur 3 jours au mois de décembre pendant les vacances scolaires.

ARTICLE 3 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi, l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de ce projet 2010, s'élèvera à 6 000 euros.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : Pays d'Aix Associations, représentée par son Président

Située : Bâtiment Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve
13090 Aix en Provence

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 15 novembre 2010 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Article 1 : Durée de la Convention

La présente Convention est annuelle et couvre donc l'année 2010.

Au terme de cette période, celle-ci pourra être renouvelée après évaluation de l'action, si le dispositif CUCS est lui même reconduit.

Article 2 : Objet de la Convention

L'Association s'engage à réaliser l'objectif suivant :

- Favoriser l'accès à la formation auprès des associations des territoires prioritaires dans les thématiques juridique, financière et montage de projet.

Pour atteindre cet objectif, l'Association mettra en œuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- module juridique: statut de l'association, responsabilité et rôle des membres du bureau et de l'association, préparation et déroulement d'une assemblée, assurance et responsabilité
- module compte de résultat: notions de charges et produits, présentation du plan comptable, présentation du compte de résultat
- module bilan et budget: notion bilan actif et passif, notion réserves et dettes, annexes du bilan, préparation budget prévisionnel, et analyse d'un bilan et d'un compte de résultat
- module montage de projet: comment organiser un projet, comment construire des outils d'évaluation, quel lien avec le projet associatif.

Les partenaires:

Sera partenaire l'ADIES 13, une association qui a pour mission d'aider les associations dans leur gestion administrative et financière.

Article 3 : Financement de la Ville

Au titre de l'année 2010, la Ville s'engage à verser la somme de 1 500 € pour la réalisation du projet intitulé : Formation de gestion administrative et financière auprès des associations des territoires prioritaires.

Article 4 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Article 5 : Election de domicile

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Pays d'Aix Association
Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le Président



**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs entre
la Ville d'Aix-en-Provence et l'association Centre Sportif et Culturel des Hippocampes**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée "La Ville"

Et,

L'association : Centre Sportif et culturel des HIPPOCAMPES

Située : Monsieur Kamel BENTOUMI
7, rue des étoiles Bat Almach n°4
13090 Aix en provence

Ci-après dénommée "l'Association"

ARTICLE 1 :

Une Convention d'Objectifs a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 12 avril 2010 concernant le projet intitulé : Sport Rencontre Lien Social
Cette convention définit des objectifs concertés ainsi que la mise en oeuvre d'une programmation prédéfinie.

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment, une subvention initiale de 1 000 euros, pour la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir le sport de proximité dans les quartiers
- Développer le lien social
- Renforcer la citoyenneté dans le quartier

Pour atteindre cet objectif, l'Association devait mettre en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Organisation d'activités sportives de proximité accessibles à tous les habitants, en adaptant les horaires pour répondre plus largement aux attentes du public
- Proposition de cours collectifs pour un public adultes
- Rencontres et échanges lors de soirées conviviales autour du sport

Les partenaires:

- Sports pour Tous
- Boxing-Club

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du CUCS 2010, la Ville versera la somme de 1500 euros en complément de la subvention initiale pour :

- Acquisition de matériels sportifs nécessaires au bon fonctionnement du projet .

ARTICLE 3 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi, l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la ville au titre du projet 2010, s'élèvera à 2 500 euros.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le Président



**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs entre
la Ville d'Aix-en-Provence et l'Association Lis Relie**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée "La Ville"

Et,

L'association : LIS RELIE

Située : Le LIGOURES B.P 511 MAISON DES ASSOCIATIONS, PLACE ROMEE DE VILLENEUVE, 13 091 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Ci-après dénommée "l'Association"

ARTICLE 1 :

Une Convention d'Objectifs a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 4 octobre 2010 concernant le projet intitulé : Lire dans les parcs (DCM 2010.1004).

Cette convention définit des objectifs concertés ainsi que la mise en oeuvre d'une programmation prédéfinie.

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment, une subvention initiale de 1 300 euros, pour la réalisation des objectifs suivants :

- Lutter contre l'illettrisme dans les quartiers prioritaires.
- Favoriser l'accès aux livres et à la lecture dès le plus jeune âge en y associant les parents.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre les actions suivantes avec les partenaires ci-après désignés :

- Mise en place d'animation autour du livre dans les lieux publics tels que les parcs St Mître et Théâtre de verdure : mercredi de 14h30 à 16h30.
- Organisation de temps d'échange avec les parents sur l'importance que revêt le livre et la lecture dans l'éveil de leurs jeunes enfants.

Les partenaires :

- Bibliothèque des Deux Ormes
- EJE de la PMI
- Bénévoles de la fondation BOUYGUES
- Associations de proximité
- ADIS Centre Social Les Amandiers

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du CUCS 2010, la Ville versera la somme de 700 euros en complément de la subvention initiale pour : Lire dans les parcs.

- Développement des interventions de l'Association dans les parcs St Mitre et Théâtre de Verdure.
- Augmentation des plages horaires, du nombre de lectrices et du nombre de livres mis à disposition des enfants et leurs parents.

ARTICLE 3 : Suivi et Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi, l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la ville au titre du projet 2010 s'élèvera à 2 000 euros.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)

**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs entre
la Ville d'Aix en Provence et l'association Animation Activités Adaptées (3A)**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal
Ci-après dénommée "La Ville"

Et,

L'association : Animation Activites Adaptées (3A)

Située : Cité St Eutrope bat C15
15 allées george PERRETI
13100 Aix-en-Provence

Ci-après dénommée "Association"

Article 1 :

Une convention d'objectifs a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 17 mai 2010 concernant le projet intitulé: Sport au Féminin.

Cette convention définit des objectifs concertés ainsi que la mise en œuvre d'une programmation prédéfinie.

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment, une subvention initiale de 1 600 euros, pour la réalisation des objectifs suivants avec les partenaires désignés :

- Développer des activités sportives pour un public féminin.
- Organisation de nouveaux cours , sur les différents territoires du contrat urbain de cohésion sociale

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre les actions suivantes :

-Mise en place de cours de gymnastique dans les associations de proximité pour les femmes et les jeunes filles.

-Regrouper les participantes dans les locaux du Boxing Club du DEFFENS afin de leur permettre une pratique de qualité, tout en créant un espace d'échange et de rencontre.

Les partenaires : Associations de proximité (ATMF, Eve lève toi, Centre social La Provence, ASEAD)

Article 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du CUCS 2010, la Ville a versé la somme de 1 000 euros en complément de la subvention initiale pour soutenir l'association dans :

- L'ouverture de nouveaux cours dans les associations de proximité.

Article 3 : Suivi et Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi, l'ensemble des subvention accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre du projet 2010 et à ce jour versé, s'élève à 2 600 euros.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'association « Corsy Club »

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « La Ville »

Et,

L'association : CORSY CLUB

Située : C/M Rahou Mohamed, 05 rue square Madrus L'Odyssée N°5 13090 Aix en Provence.

Ci-après dénommée « l'association »

ARTICLE 1 :

Une convention d'objectifs a été approuvée lors du Conseil Municipal du 17 mai 2010 (DCM 2010.513) concernant le projet intitulé « actions lien social ».

Pour rappel, la Ville a versé une subvention initiale de 1500 € pour la réalisation des objectifs suivants :

- Créer un lieu d'accueil convivial pour les habitants
- Développer et pérenniser les animations sportives et festives
- Favoriser la réflexion et les échanges sur l'environnement du territoire

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre les actions suivantes :

- Accueil en soirée des habitants du quartier principalement un public adulte autour d'un café, d'un thé, d'une partie de cartes ou de billard.
- Animations sportives : organisation de tournois sportifs (pétanque, foot-ball) en utilisant les espaces sportifs du quartier à savoir le terrain de boules, le micro-site sportif.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2010, la Ville versera une subvention complémentaire de 500 € afin de mettre en place des actions de lien social :

- Participation et soutien aux manifestations sportives, culturelles et artistiques organisées par l'équipement de proximité Albert Camus dans le cadre des fêtes de fin d'année.
- Création de nouveaux moments de convivialité et participation à l'animation du futur micro site sportif.

ARTICLE 3 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élèvera à 2 000 €.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Avenant n° 1 à la Convention d'Objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et l'Association Unis-cité méditerranée

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du :
Ci-après dénommée la "Ville"

Et,

L'association Unis-Cité Méditerranée, située 5 place Bernard CADENAT, 13003 Marseille, représentée par son Président, Bernard MICHEL BECHET
Ci-après dénommée "l'Association"

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 :

Une convention d'objectifs a été approuvée par le conseil municipal dans sa séance du 12 avril 2010 concernant le projet intitulé: Appui au développement au service civique volontaire.
Cette convention définit des objectifs concertés ainsi que la mise en oeuvre d'une programmation prédefinie.

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment, une subvention initiale de 9 000 euros (neuf mille euros) pour la réalisation des objectifs suivants :

- Développer un service civique à Aix-en-Provence autour de la thématique de la citoyenneté, de la solidarité, de la santé, du handicap, du lien inter générationnel, de l'environnement et du sport;
- Aider et accompagner les opérateurs dans la mise en oeuvre des projets et l'encadrement des jeunes volontaires;

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre le programme d'actions suivant :

- Recrutement de 30 jeunes de 18 à 25 ans en octobre 2010, dont la moitié au moins issue de ZUS, pour un engagement de 9 mois en service civique;
- Réalisation de 24 missions d'intérêt général en lien et en partenariat avec les opérateurs associatifs ou institutionnels sur le territoire de la commune.
- Mise en place d'un relais prescripteur jeunesse

Les partenaires :

- Centres sociaux, équipements de proximité, Mission Locale du Pays d'Aix, Universités, Pôle Emploi, services de la ville, AFIJ,

Article 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du CUCS 2010, la Ville s'engage à verser une subvention complémentaire de 9 000 euros (neuf mille euros) afin de venir en appui aux opérateurs associatifs qui souhaitent accueillir des jeunes volontaires et mettre en oeuvre de nouveaux projets citoyens.

Article 3 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi, l'ensemble des subventions accordées par la direction de la politique de la ville au titre du Projet 2010 et à ce jour versé s'élèveront à 18 000 euros (dix huit mille euros).

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le :

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le Président



**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs entre
la Ville d'Aix-en-Provence et l'association ASNA**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée "La Ville"

Et,

L'association : Alliance Sportive Nord AIX (ASNA)
Située : 28 Boulevard du Docteur Schweitzer
Bât Le Mejane
13090 Aix en Provence

Ci-après dénommée "l'association"

ARTICLE 1 :

Une Convention d'Objectifs a été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 12 avril 2010 concernant le projet intitulé : Actions sportives de proximité
Cette convention définit des objectifs concertés ainsi que la mise en oeuvre d'une programmation prédéfinie.

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment, une subvention initiale de 4 000 euros, pour la réalisation des objectifs suivants :

- Développer et diversifier les actions sportives et éducatives de proximité, en direction des publics jeunes et féminins,
- Lever les freins à la pratique sportive
- Développer le lien social afin d'éviter toute rupture et permettre ainsi l'insertion et la lutte contre l'exclusion

Pour atteindre ces objectifs, l'Association devait mettre en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Mise en place de différents ateliers sportifs sur les micro-sites, organisation de mini tournois avec un goûter réunissant les parents .
- Participation active des jeunes dans l'organisation des actions sportives de proximité
- Politique tarifaire adaptée aux ressources des familles
- Formation et qualification des bénévoles et des jeunes (initiateur 1 et 2 et arbitrage)

Les partenaires: Association Socio Éducative Alphonse Daudet, Centre Socio-Culturel Aix Nord, Sports Pour Tous, ADDAP 13, EJ 13

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du CUCS 2010, la Ville versera la somme de 3 500 euros en complément de la subvention initiale pour :

- Animation des nouveaux plateaux sportifs de Corsy et Beisson (inauguration des plateaux premier semestre 2011)

ARTICLE 3 : Suivi et Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi, l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la ville au titre du projet 2010 s'élèvera à 7 500 euros.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Centre Social « La Provence »

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « La Ville »

Et,

Le Centre Social « La Provence »

Situé : Boulevard du Maréchal Juin, 13090 AIX-EN-PROVENCE

Ci-après dénommé « l'Association »

Article 1 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a approuvé une convention d'objectifs (DCM 2010.328) et a attribué une subvention de 1500 € pour le projet «Arts Cultures et Festes» .

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment de :

- Promouvoir les projets festifs et animations culturelles dans les différents lieux du quartier d'Encagnane
- Favoriser le lien social, la rencontre intergénérationnelle et culturelle.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre les actions suivantes :

- Organisation d'un événement artistique mensuel : comédie, arts plastiques, danse, cinéma, concerts etc.
- Implication des habitants dans des manifestations solidaires et populaires
- Organisation de la fête annuelle du quartier d'Encagnane.

Article 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2010, la Ville versera une subvention complémentaire de 1500 € afin de mettre en place un projet collectif d'animations et de fêtes de fin d'année sur le quartier d'Encagnane en direction des familles, des jeunes et des enfants.

Article 3 : Suivi et Evaluation :

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élèvera à 3 000 €.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'association Socio-Éducative Alphonse Daudet

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « La Ville »

Et,

L'association Socio-éducative Alphonse Daudet
Situé : 2 Avenue de Beauregard 13090 AIX-EN-PROVENCE
Ci-après dénommée « l'Association »

Article 1 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a approuvé une convention d'objectifs (DCM 2010.328) et a attribué une subvention de 1000 € pour le projet «Mobilisons notre territoire »

Pour rappel, cette convention avait pour objectif de mettre en place des animations intergénérationnelles en favorisant la mixité sociale

Pour atteindre cet objectif, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre le programme d'actions suivant :

- Réalisation, une fois par trimestre, d'une journée sportive de proximité avec des partenaires associés,
- Organisation d'une fête de quartier permettant la rencontre et l'échange entre les différents publics,
- Participation des jeunes à l'aménagement des espaces collectifs aux abords des locaux d'Alphonse Daudet.

Article 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2010 la Ville versera une subvention complémentaire de 1000 € afin de développer des activités festives et conviviales autour des fêtes de fin d'année sur les territoires Pinette/Beauregard en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles du territoire à destination des familles, des jeunes et des enfants permettant de valoriser la nouvelle équipe et la nouvelle dynamique de l'association.

Article 3 : Suivi et Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élèvera à 2000 €.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Association Albert Camus

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « La Ville »

Et,

L'Association Albert Camus

Situé : rue des Vignes, cité Corsy 13090 AIX-EN-PROVENCE

Ci-après dénommée « l'Association »

ARTICLE 1 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a approuvé une convention d'objectifs (DCM 2010.328) et a attribué une subvention de 1500 € pour le projet «Fête du lien et de la mixité».

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment de :

- Proposer une programmation culturelle et sportive originale et diversifiée
- Mettre en place un temps fort sur 4 jours

Pour atteindre ces objectifs, l'Association doit mettre en oeuvre le programme d'actions suivant :

- Organisation de manifestations festives et conviviales hors les murs
- Mise en place d'événements festifs de qualité dans la Bastide du Jas : concerts, soirées contes, repas, projection de films, etc.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2010 la Ville versera une subvention complémentaire de 1000 € afin de mettre en place un programme d'activités festives et conviviales autour des fêtes de fin d'année en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles du territoire de Corsy à destination des familles, des jeunes et des enfants.

ARTICLE 3 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élèvera à 2 500 €.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



Avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Association « Eve Lève Toi »

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du Ci-après dénommée « La Ville »

Et,

L'Association : Eve Lève Toi

Située : Résidence 8 rue Raoul Follereau Bt C2 Res Jas de Bouffan 13090 AIX-EN-PROVENCE

Ci-après dénommée « l'Association »

Article 1 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a approuvé une convention d'objectifs lors du Conseil Municipal du 17 mai 2010 (DCM 2010.513) pour le projet « Sensibilisation des femmes, personnes âgées et enfants » et a attribué une subvention initiale de 2 000 €.

Pour rappel, cette convention prévoyait notamment de :

- Développer le lien social entre les habitants du quartier Aix Nord
- Favoriser l'accès au sport pour les femmes

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre les actions suivantes :

- Mise en place d'activités sportives pour les femmes et pour les enfants
- Manifestations de plein air une fois par mois dans le quartier de Beisson.

Article 2 :

Dans le cadre de la troisième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2010 la Ville a versé une subvention supplémentaire de 2 000 €.

Article 3 :

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville versera une subvention complémentaire de 1000 € pour favoriser la réussite de ce projet intergénérationnel et pour faciliter l'installation de l'association dans ses nouveaux locaux

Article 4 : Suivi et Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élèvera à 5000 €.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le ou la Président (e)



**Convention d'Objectifs entre la la Ville d'Aix en Provence
et l'Accueil Information de Tous les Étrangers et personnes d'origine étrangère (AITE)**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

Accueil Information de Tous les Étrangers et personnes d'origine étrangère (AITE),
représentée

par sa Présidente sis 7 rue Pierre et Marie Curie 13 100 Aix en Provence.

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 15 novembre 2010 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Article 1 : Durée de la Convention

La présente Convention est annuelle et couvre donc l'année 2010.

Au terme de cette période, celle-ci pourra être renouvelée après évaluation de l'action, si le dispositif CUCS est lui même reconduit.

Article 2 : Objet de la Convention

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Proposer aux usagers un accueil chaleureux et convivial au sujet de leurs droits en leur donnant des informations claires et précises, en les aidant à faire les démarches administratives complexes, en les incitant aussi à se prendre en charge au maximum de leurs possibilités afin d'éviter l'instauration d'une dépendance par rapport au point d'appui.

- Constituer un centre local de ressources pour le Pays d'Aix grâce au savoir-faire et à l'expérience accumulés. Il s'agit de :

- faire circuler les informations importantes sur les droits des étrangers ;
- recenser et rendre accessible la documentation correspondante ;
- contribuer à la définition d'une politique de formation spécialisée destinée aux agents des services de droit commun ainsi qu'aux personnels des organismes qui reçoivent des étrangers dans le Pays d'Aix

- S'insérer résolument dans le réseau associatif départemental de solidarité pour tout ce qui a trait à la lutte contre l'exclusion et les discriminations, notamment au moyen d'une étroite collaboration avec Espace - Accueil aux étrangers (Marseille) et le réseau associatif aixois (voir ci-dessous).

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Permanences de 9h à 13h tous les jours du mardi au samedi pour la plupart des questions qui concernent le droit commun,
- Rendez-vous le matin ou l'après-midi pour les cas plus complexes et notamment ceux qui font intervenir le droit des étrangers.

Il y a aussi une permanence mensuelle au Ligourès en liaison avec le CCAS.

- Il faut noter que le travail de rédaction, de relation avec les services (préfectures, services de droit commun, consulats, etc.) et de préparation des dossiers est effectué l'après-midi de 14h à 17h30.

Les partenaires : l'ASTI d'Aix-Marseille, le Secours Catholique, la Cimade du Pays d'Aix, l'ATMF, l'Adoma, Germain Nouveau, Médecins du Monde, le CCAS d'Aix-en-Provence, le centre d'hébergement de St Donat, le centre Henri Dunant de la Croix Rouge, la Maison de la Citoyenneté de Pertuis, la Maison du Droit et du Citoyen de Gardanne ainsi que tous les centres sociaux de la commune d'Aix-en-Provence.

Article 3 : Financement de la Ville

Au titre de l'année 2010, la Ville s'engage à verser la somme de 4 000 euros pour la réalisation du projet intitulé :

- Accueil, information et accompagnement des personnes étrangères

Article 4 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Article 5 : Election de domicile

Les parties signataires font élection de domicile :
pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association
Le Président



AVENANT N°1 à la convention d'objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et l'Association Logement Pays d'Aix (ALPA)

Entre

La ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou Madame l'Adjoint Délégué à la Politique de la Ville habilitées aux fins des présentes, par Délibération du Conseil Municipal n°2010.87 en date du 15 novembre 2010

Et

L'Association pour le Logement du Pays d'Aix (ALPA), représentée par la Présidente dont le siège social est sis : 2 rue Albert Baudoin 13090 Aix en Provence

ARTICLE 1 :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville a approuvé une convention d'objectifs (DCM 2010.513) et a attribué une subvention de 4 000 € pour le projet « maintien dans le logement des personnes en difficulté ».

Pour rappel, cette convention avait pour objectif de faciliter le maintien dans le logement auprès des personnes en difficulté.

Pour atteindre cet objectif, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre le programme d'actions suivant :

- Deux permanences par mois dans les équipements de proximité
- Une rencontre par mois avec les bailleurs
- Travail en lien avec la CAF et les associations de proximité

ARTICLE 2

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville versera une subvention complémentaire de 5 300 € afin de permettre la mise en place du projet « maintien dans le logement des personnes en difficulté ».

ARTICLE 3 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées pour ce projet par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2010 et à ce jour, s'élèvera à 9 300 €.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant

Pour l'Association,
La Présidente



Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association « Club des Anciens de la cité Beisson » 23, cité Beisson 13090 Aix en Provence

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 15 novembre 2010 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Article 1 : Durée de la Convention

La présente Convention est annuelle et couvre donc l'année 2010.

Au terme de cette période, celle-ci pourra être renouvelée après évaluation de l'action, si le dispositif CUCS est lui même reconduit.

Article 2 : Objet de la Convention

L'Association s'engage à réaliser l'objectif suivant :

- Développer un programme culturel et festif autour des fêtes de fin d'année sur le quartier de Beisson et développer les liens intergénérationnels.

Pour atteindre cet objectif, l'Association mettra en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Mise en place d'un programme d'activités festives et conviviales autour des fêtes de fin d'année sur Beisson en partenariat avec les structures associatives du territoire à destination des familles, des jeunes et des enfants.

Centre social Aix Nord et Club des jeunes des Lauves.

Article 3 : Financement de la Ville

Dans le cadre de la quatrième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2010 la Ville s'engage à verser une subvention de 600 € pour la réalisation du projet intitulé :

- Fêtes de fin d'année le lien intergénérationnel.

Article 4 : Suivi / Evaluation

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Article 5 : Election de domicile

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville

Pour l'Association